

RCS : ANGOULEME

Code greffe : 1601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGOULEME atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00389

Numéro SIREN : 444 333 827

Nom ou dénomination : 2JT

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2023 sous le numéro de dépôt 3360

"2JT"

Société par Actions Simplifiée au capital de 7.630 EUR  
Siège social : LA ROCHEFOUCAULD EN ANGOUMOIS (Charente) – 19, Rue Thibaud  
444.333.827 R.C.S. ANGOULÊME

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2023**

**- I -**

Le trente juin,  
Deux mille vingt-trois,

**Le Soussigné,**

- Monsieur **Romain LESTERPT**, agissant et intervenant en sa qualité de Président de la société "**BH INVEST**" Par Actions Simplifiée, au capital de 8.000 EUR, dont le siège social est à LA ROCHEFOUCAULD EN ANGOUMOIS (Charente) – 10, Boulevard du Huit mai, immatriculée sous le numéro unique d'identification 917.500.332 RCS ANGOULÊME,

Ladite société, associée unique de la société "**2 JT**".

**- II -**

Les décisions se rapportant à l'ordre du jour ci-après visé sont les suivantes :

- Constatation de la démission de Monsieur **Michel PRECIGOUT** de ses fonctions de Président,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Pouvoirs à conférer à l'effet de l'accomplissement des formalités légales de publicité.

**- III -**

Prend les décisions suivantes s'y rapportant :

**PREMIÈRE DÉCISION – CONSTATATION DE LA DÉMISSION DU PRÉSIDENT**

L'Associée Unique,

Après avoir pris acte de la lettre de démission de Monsieur **Michel PRECIGOUT**, de ses fonctions sociales de Président de la société "**2JT**",

Notifiée à la société avec effet de ce jour,

Décide d'accepter purement et simplement la résiliation de ses fonctions avec effet à la date de ce jour, soit le 30 juin 2023.

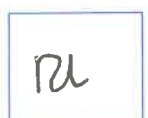
Cette décision est adoptée.

**DEUXIÈME DÉCISION – NOMINATION DU NOUVEAU PRÉSIDENT**

L'Associée Unique,

Décide conformément aux dispositions des statuts, de nommer en qualité de nouveau Président de la société, à compter de ce jour, soit 30 juin 2023, pour une durée non limitée en remplacement de Monsieur **Michel PRECIGOUT**, Président démissionnaire, à compter du même jour :

Paraphes :



- La société "**BH INVEST**", (Société Par Actions Simplifiée)  
Siège social : LA ROCHEFOUCAULD EN ANGOUMOIS (Charente) – 10, Boulevard du Huit Mai  
917.500.332 RCS ANGOULÊME.

Et confirme à la société "**BH INVEST**" les pouvoirs qu'il détient de la loi et des textes subséquents, ainsi que des dispositions statutaires de la société.

Pour l'usage de ses pouvoirs, la société "**BH INVEST**" signera "La Présidente".

L'Associée unique,

Décide en outre de renvoyer à une décision ultérieure les modalités de rémunération du Président.

Il aura en tout état de cause droit au remboursement sur justificatifs, des frais exposés à l'occasion de l'exercice et dans le cadre de son mandat social.

Monsieur **Romain LESTERPT**, en sa qualité de représentant légal de la société "**BH INVEST**" déclare accepter les fonctions qui viennent d'être confiées à cette dernière et par ailleurs n'être frappé d'aucune incapacité ou déchéance susceptible d'interdire l'exercice des fonctions de Présidente auxquelles la société "**BH INVEST**" vient d'être nommée.

Cette décision est adoptée.

### **TROISIÈME DÉCISION – POUVOIRS – FORMALITÉS**

L'Associée Unique donne tous pouvoirs :

- À Monsieur **Romain LESTERPT** ès-qualités, avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la Loi en conséquence des résolutions qui précèdent.
- Au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal constatant les présentes délibérations, et notamment à la Société JURICA, SELARL d'Avocats, dont le siège social est à SAINT-BENOIT (Vienne) – 15, rue du Pré Médard, pris en la personne de Me **Alexandra FAURY**, Avocat au Barreau de LA CHARENTE, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité, du dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce du siège social de tous documents requis, ainsi qu'à l'effet de toutes inscriptions à effectuer auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Cette décision est adoptée.

### **CLÔTURE**

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée et le présent procès-verbal signé par Monsieur **Romain LESTERPT** es-qualités.

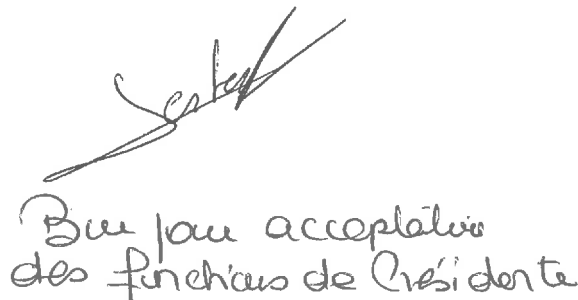
**L'Associée Unique**

La société "**BH INVEST**"  
Représentée par :

**La Présidente**



**Romain LESTERPT**  
Ès-qualités



**Romain LESTERPT** <sup>(1)</sup>  
Ès-qualités

<sup>(1)</sup> signature précédée de la mention "Bon pour acceptation des fonctions de Présidente"

Paraphes :

Ru